

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences psychiatriques de la covid-19 Question écrite n° 38371

Texte de la question

M. Guy Teissier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséguences psychiatriques du Sars-Cov-2 sur les personnes ayant contracté la maladie. En effet selon une étude britannique sur le bilan mental d'anciens patients touchés par la covid-19, publiée le 7 avril 2021 dans le journal The Lancet Psychiatry, 34 % des malades ont eu un diagnostic de troubles neurologiques ou psychiatriques dans les six mois suivant l'infection. On sait également que le risque s'accroît en fonction de la gravité de l'infection. L'étude révèle que les diagnostics les plus fréquents sont l'anxiété, les troubles de l'humeur et l'insomnie, tandis que l'incidence des atteintes neurologiques, comme les hémorragies cérébrales, les accidents vasculaires cérébraux et la démence est plus faible. L'étude révèle que le risque est plus élevé chez les patients en réanimation avec 46 % des patients de réanimation qui ont eu un diagnostic de troubles psychiatriques ou neurologiques six mois après l'infection. Le risque de diagnostics neurologiques ou psychiatriques est dans l'ensemble de 44 % plus élevé après la covid-19 qu'après la grippe, et de 16 % plus élevé qu'après une infection des voies respiratoires. La plupart des troubles identifiés par les auteurs de l'étude sont chroniques ou récurrents, ce qui indique que l'impact de la covid-19 sur la santé psychiatrique et neurologique pourrait durer pendant de longues années, ce qui, de ce fait, laisse présager des difficultés à venir pour les systèmes de santé nationaux. Face à cette étude inquiétante, il souhaiterait savoir si le système de santé est prêt à faire face aux besoins et si le ministère compte mener une action en la matière afin de pallier les potentielles lacunes du système actuel.

Données clés

Auteur: M. Guy Teissier

Circonscription: Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38371

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 avril 2021, page 3434 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)